VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Geo. L. Rives, exécuteur vs Mlle Jane Whiting et als.

No 46,139.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur —Bureau, 138 rue Carondelet.—JEUDI, 6 février 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, rendu et signé le 14 juin 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous à savoir:—

1° Les magasins centralement situés et productifs, en briques à un étage, Nos 620, 622 et 624 rue du Camp, dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Lafayette et Girod. Le terrain est composé de deux lots désignés par les Nos 7 et 8, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ancien arpenteur-général, daté le 19 février 1836, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant chacun conformément au dit plan, en mesure américaine, 24 pieds 10 1/2 pouces de face à la rue Camp, sur 151 pieds 1 pouce de profondeur; s'étendant à une allée commune dans le fond et touchant la propriété. En face de la Place Lafayette et étant toujours loués, les rendant un placement sûr et désirable.

2° Les bâtisses à un étage Nos 902, 904 et 906 rue du Camp, coin sud-est St-Joseph, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, St-Joseph et Delord. Le terrain mesure 52 pieds 2 pouces, mesure anglaise, de face à la rue St-Joseph sur 81 pieds, mesure française, de profondeur et vice à la rue Camp, ledit lot étant une partie des lots Nos 5 et 6, dans l'îlet No 19 sur le plan du faubourg St-Mary ou Duplantier, le 18 juillet 1807. Le plan desdits lots a été fait par C. F. Zimpel député-arpenteur des Etats Unis, le 8 avril 1835, annexé pour références à un acte daté le 23 avril 1835 par Wm. Christy, ancien notaire. Une bonne encoignure pour les affaires et un placement rémunératif.

3° Les deux certains lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Julie et St-Joseph, désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan de R. Delafield, arpenteur, daté en mars 1832, déposé dans le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Carondelet, sur 158 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés dans le fond par une allée commune de 25 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue St-Joseph et dont les dits lots ont l'usage. Les améliorations des dits lots appartiennent au locataire et ne seront pas vendues. Dans une bonne localité pour résidence et comme placement.

4° L'encoignure prospère pour les affaires, No 1103 rue Magasins, encoignure sud-ouest Calliope. Le lot de terre est situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Calliope et Gaiennié. Le dit lot forme l'encoignure des rues Magasins et Calliope et mesure 31 pieds 11 3/4 pouces de face à la rue Magasins sur 98 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Calliope et entre lignes parallèles. La cuisine, citerne et hangar à l'arrière du terrain n'appartiennent pas aux vendeurs et ne seront pas vendus. Une bonne encoignure pour les affaires, résidence ou bon emplacement.

5° Un certain lot de terre adjoignant dans les mêmes district et îlet que la propriété ci-dessus nouvellement désignée, mesurant 31 pieds 11 3/4 pouces de face à la rue Magasins sur 98 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent n'appartiennent pas aux vendeurs et ne seront pas vendues.

6° Un certain lot de terre adjoignant dans le fond et dans les mêmes limites que les propriétés ci-dessus quatrièmement et cinquièmement désignées, mesurant 129 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope sur 63 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent n'appartiennent pas aux vendeurs et ne seront pas vendues. Un bon placement pour un "home."

Tous les lots de terre quatrièmement, cinquièmement et sixièmement décrits sont d'après un plan de L. J. Pilié, député arpenteur général, daté le 22 mai 1836, déposé dans le bureau de L. T. Caire, ancien notaire et aussi d'un autre plan par B. Buisson, arpenteur, le 27 février 1835, déposé dans le bureau de J. Mossy, ancien notaire, comme plan No 16.

7° La commode résidence élevée de terre, en bois, No 1017 rue Gaiennié, contenant vestibule au milieu et à peu près 10 chambres, sous basement, etc. Le terrain est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gaiennié, Calliope, Magasins et Constance, et est désigné par le No 2 sur un certain plan par Hugh Grant, assistant arpenteur, le 23 mars 1841, déposé dans le bureau de T. Seghers, ancien notaire, comme plan No 64 dans son livre de plans, et mesure 58 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gaiennié sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Dans un voisinage tranquille, près du centre des affaires.

8° La bâtisse en briques à deux étages, solide, No 1011 rue Gaiennié, contenant galeries et plusieurs chambres. Le lot de terre se joint à la propriété septièmement décrite dans les mêmes district et îlet, et est désigné par le No 3 sur le susdit plan par Hugh Grant, et mesure 32 pieds de face à la rue Gaiennié sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; une solide et confortable résidence près des chars.

9° Le joli cottage en bois élevé de terre, avec terrains ornementés, No 946 rue Robin, encoignure and-est Constance, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, contenant une large galerie, vestibule, 10 chambres, etc. Le terrain mesure 60 pieds de face à la rue Robin sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Constance, d'après le plan par Mandelli et Reynolds, architectes, le 17 janvier 1837, déposé en le bureau de H B Cénas, ancien notaire. Dans une bonne localité, près des églises, des écoles, des marchés et des lignes de chars.

10° Résidence double en bois, à deux étages, Nos 903 et 905 rue Ste-Marie, coin nord-ouest de la rue Laurel, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Felicité, Laurel et Annunciade, contenant 6 chambres de chaque côté. Les terrains sont désignés par les lettres A et B, et mesurent comme suit: Le lot A forme l'encoignure des rues Ste-Marie et Laurel et mesure 26 pieds 7 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Ste-Marie, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et de face à la rue Laurel, mesure anglaise. Le lot B 26 pieds 7 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Ste-Marie sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après le plan de F. J. Barthart, député arpenteur général le 5 avril 1836, déposé dans le bureau de W. Y. Lewis, ancien notaire, le 6 septembre 1836. Dans un voisinage populeux, en demande par de bons locataires, en fait un placement rémunératif.

11° Les six grands lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Thomas, Septième et Huitième, désignés par les Nos 23, 24, 25, 26, 27 et 28, d'après un plan déposé dans le bureau de Wm. Christy, ancien notaire. Les dits lots se joignant et mesurant chacun 34 pieds 3 2/3 pouces de face à la rue Huitième, par 125 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 28 formant l'encoignure nord-est des rues Huitième et St-Thomas. Les améliorations qui s'y trouvent appartiennent aux occupants et ne seront pas vendues. Ceci est une grande portion de terre près du fleuve, et dans des rues pavées. Ils peuvent être utilisés comme résidence ou comme commerce.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers qui s'y trouvent et qui seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en paiements égaux payables à 1 et 2 ans pour des billets endossés ou munis de garantie des parties intéressées spécialement garantis par hypothèques et liens du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas d'un procès pour la collection des billets; les conditions devront être toujours assurées et les polices transférées au tenseur des billets; les actes de vente devront contenir toutes les clauses, conditions et stipulations usuelles et les acquéreurs devront assumer en plus et au-delà de leurs enchères le paiement des taxes dues et exigibles en 1896; 10 pour cent du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant Jules F. Monnier, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 jan—5 12 19 26—fév 2 6

Wm. G. Coyle & Chas. G. Coyle.

W. G. COYLE & CO.,

CHARBON: COKE.

Pittsburg, Anthracite, Alabama,

Cannel et Coke de Gaz et Combustible.

Chas. en chalands pour plantages sucriers.

BUREAUX:

Nouveau No 323 rue Carondelet,

Ancien No 47, coin Union.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. J. McAdam vs Ses Créanciers.

No 46,176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 138 rue Carondelet.—JEUDI, 6 février 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 20 décembre 1895, de l'Hon. Fred K. King, juge de la susdite Cour, Division "B" dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Peters, Fulton, St-Joseph et N. Market. Les dits lots sont désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan connu comme le plan de J. A. Beard, les dits lots mesurant, ensemble, 48 pieds 1 pouce 4 lignes sur les rues S. Peters et Fulton sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne vers la rue St-Joseph et 127 pieds 6 pouces 4 lignes sur l'autre ligne de côté vers la ligne Nord Ma ket.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième Leon et Constance, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Lesdits lots sont désignés par les Nos 9 et 8 sur un plan par C. A. Heddin, architecte, daté le 2 décembre 1853, et aussi sur un autre plan, daté le 14 mars 1848, le premier plan cité déposé dans le bureau de Edward Barrett, ancien notaire public de cette ville pour référence, lesquels dits lots mesurent chacun 29 pieds de face sur la rue Washington sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

3° Tous les droits, titres et intérêts du susdit insolvable, M. J. McAdam, dans et à un certain morceau de terre connu comme "habitation Park," situé sur la rivière Tensas dans les paroisses de Concordia et de Catahoula, à savoir: un certain morceau de terre situé comme une plantation à coton et composé de la Section 34, Township Range 9 East, contenant 640 acres, Section fractionnelle 3 Township 8 Range 9, contenant 323 acres, Fractional S. W. 1/4 Section 27 et fractional Section 28, Township 9 Range 9 East, contenant 240 acres et contenant en tout 1203 acres, ensemble avec les améliorations qui peuvent se trouver sur le dit morceau de terre.

Termes—Un tiers au plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et liens du vendeur portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas d'un procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être continuellement assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs des billets et les acquéreurs devront assumer en plus et au-delà du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1896; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. T. Michel, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.

5 janv—5 12 19 26—fév 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de George Morgan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 47,687.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet.—JEUDI, 13 février, 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 17 décembre 1895, et signé le 23 décembre 1895, par l'Hon. G. H Théard, juge de la susdite cour, Division E., dans les procédures de partage de Mme Lucy Morgan, épouse de William A. Street et als, vs les mineurs Charles, Marie L., Rosalie, E. et Helen D. Moran, dans la succession ci-dessus intitulée, et d'un ordre du susdit juge daté le 2 janvier 1896, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° L'hôtel bien connu "Waverly", maintenant hôtel "Daniel Boone", à l'encoignure des rues Camp et Poydras, étant la bâtisse en briques à quatre étages, No 451 rue du Camp. Le haut est occupé comme un hôtel et le rez-de-chaussée comme magasins. Le lot de terre sur lequel la dite bâtisse est érigée est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 173, borné par les rues Camp, St-Charles et Poydras et l'Allée Commerciale, désigné comme lot No 1 d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 janvier 1877, annexé à un acte d'achat de la dite propriété par George Morgan, et mesure 23 pieds 2 pouces de face à la rue Camp, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Poydras de 100 pieds, le tout entre lignes parallèles (mesure américaine), étant borné dans le fond par une allée de 5 pieds de largeur allant à la rue Poydras et commune aux dits lots et à d'autres lots y aboutissant.

La propriété sera vendue sujette aux baux suivants, se montant à $2,520 par an.

Les trois étages supérieurs, avec entrée sur la rue Poydras, et chambre au rez-de-chaussée entre l'entrée et la susdite allée, au taux de $1,020 par an, expirant le 30 septembre 1898.

La balance du rez-de-chaussée au taux de $1,500 par an, expirant le 30 septembre 1897.

2° Le magasin en briques à quatre étages, centralement situé, No 426 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 165, borné par les rues Camp, Magasins, Poydras et Natchez.

Le lot de terre est désigné par le No 24 sur un plan par feu le voyer d'Hémécourt, daté le 16 janvier 1877 annexé à un acte de vente à Matthew Morgan, passé pardevant ledit T. Guyol, ancien notaire, le 11 août 1877, et mesure 21 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de 50 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Vendu sujet à un bail sur la propriété au taux de $1,000 par an expirant le 30 septembre 1896.

Conditions—Un tiers du prix au davantage, au gré des acquéreurs, comptant; le reste en billets à un et deux ans portant intérêt au taux de Sept pour cent l'an, à compter de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; les dits billets devant être divisés pour représenter les parts des divers co-propriétaires, et être garantis par le privilège légal des vendeurs et par hypothèque spéciale, et aussi par toutes les autres conditions usuelles de garantie; et spécialement par l'assurance des propriétés avec polices transférées aux porteurs des billets, et par la clause ordinaire de cinq pour cent pour honoraires en cas de non paiement des billets et de poursuites judiciaires pour en effectuer le recouvrement. Les acquéreurs devront en sus du prix d'adjudication, assumer et prendre à leur charge les taxes de 1896. Les baux seront transférés aux acquéreurs lorsqu'ils se seront conformés aux termes de l'adjudication. Ils devront déposer aux mains des encanteurs dix pour cent du prix au moment de la vente.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 jan—11 12 19 26—fév 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Aloysius Wetzel.

No 47,905—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet—JEUDI, 20 février 1896 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publique, en vertu d'un ordre daté le 16 janvier 1896 de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, dans la susdite succession les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Marengo et Constantinople et mesurant, plus ou moins, 29 pieds 6 pouces de face à la rue Annonciation sur 125 pieds 1 pouce de profondeur et de face à la rue Marengo.

La propriété sera vendue sujette aux baux suivants, se montant à $2,520 par an.

Les trois étages supérieurs, avec entrée sur la rue Poydras, et chambre au rez-de-chaussée entre l'entrée et la susdite allée, au taux de $1,020 par an, expirant le 30 septembre 1898.

La balance du rez-de-chaussée au taux de $1,500 par an, expirant le 30 septembre 1897.

2° Le magasin en briques à quatre étages, centralement situé, No 426 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 165, borné par les rues Camp, Magasins, Poydras et Natchez.

Le lot de terre est désigné par le No 24 sur un plan par feu le voyer d'Hémécourt, daté le 16 janvier 1877 annexé à un acte de vente à Matthew Morgan, passé pardevant ledit T. Guyol, ancien notaire, le 11 août 1877, et mesure 21 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de 50 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Vendu sujet à un bail sur la propriété au taux de $1,000 par an expirant le 30 septembre 1896.

Conditions—Un tiers du prix au davantage, au gré des acquéreurs, comptant; le reste en billets à un et deux ans portant intérêt au taux de Sept pour cent l'an, à compter de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; les dits billets devant être divisés pour représenter les parts des divers co-propriétaires, et être garantis par le privilège légal des vendeurs et par hypothèque spéciale, et aussi par toutes les autres conditions usuelles de garantie; et spécialement par l'assurance des propriétés avec polices transférées aux porteurs des billets, et par la clause ordinaire de cinq pour cent pour honoraires en cas de non paiement des billets et de poursuites judiciaires pour en effectuer le recouvrement. Les acquéreurs devront en sus du prix d'adjudication, assumer et prendre à leur charge les taxes de 1896. Les baux seront transférés aux acquéreurs lorsqu'ils se seront conformés aux termes de l'adjudication. Ils devront déposer aux mains des encanteurs dix pour cent du prix au moment de la vente.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 jan—11 12 19 26—fév 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Machines, Coffre-Fort, Meubles de Bureau, Mulet et Charrette.

M. J. McAdam vs ses créanciers.

No 46,176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 rue Carondelet.—VENDREDI, 31 janvier 1896, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 novembre 1895, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, au local, No 200 rue Ste Peters, entre les rues St Joseph et N. Market.

1 magasin à vapeur, avec tous et ustensiles, poulieries, 2 chaudières et tuyaux, 1 scie à bande, 1 roue de 44 pouces et poulie, 1 band saw et rasoir, 1 roue et [illegible] de 42 pouces, 1 scie circulaire, [illegible], 1 [illegible] 4 séries de [illegible] 31 pieds, [illegible] rouleau, 1 [illegible] 1 [illegible] 1 [illegible]